



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



**LES RENDEZ-VOUS
CHEZ LE CHIRURGIEN-DENTISTE
OFFERTS AUX JEUNES DE 3 À 24 ANS.**

**UN RENDEZ-VOUS CHAQUE ANNÉE
POUR GARDER DES DENTS
EN BONNE SANTÉ.**



Le chirurgien-
dentiste vérifie
la santé
des dents et
des gencives.



Il ou elle donne
des conseils
pour bien
prendre soin
de ses dents.



Les soins
nécessaires
sont faits,
vous n'avancez
pas de frais.

100% PRIS EN CHARGE
PAR L'ASSURANCE MALADIE ET
VOTRE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ.

Retrouvez
ce dépliant ici :





**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun



COMMENT EN BÉNÉFICIER ?



**Vous recevez un mail ou un courrier
de l'Assurance Maladie tous les ans.**



**Prenez rendez-vous chez
votre chirurgien-dentiste.**



Présentez votre carte Vitale.



**Et votre carte de complémentaire
Santé ou Mutuelle.**



**En les présentant, vous ne payez
ni la consultation, ni les soins
nécessaires dans les 6 mois
suivant votre rendez-vous.**



**Vous n'avez pas de complémentaire Santé ?
Dans ce cas, l'Assurance Maladie prend
en charge 100% des frais.**